



Cantley, le 6 février 2025

**Objet :** Message du Directeur général et greffier -trésorier concernant le Plan et règlements d'urbanisme

Chers citoyens,

En réponse à un volume important de questions, nous souhaitons poursuivre nos efforts de communication entourant le projet de nouvelle réglementation de zonage. Ceux-ci ont pour but **d'outiller toutes les personnes qui souhaitent mieux comprendre le plan et les règlements d'urbanisme et ses particularités.**

La complexité des sujets traités suscite naturellement des discussions, des questions et des préoccupations. Nous en sommes conscients, et **déployons tous les efforts possibles afin de vulgariser et de clarifier l'information disponible.**

Notre équipe a la volonté de **fournir une source d'information juste** tout au long de notre démarche, et ce, même après l'adoption d'un règlement. C'est pourquoi nous tenons à **maintenir un canal ouvert avec vous** afin de continuer de répondre à vos questions.

Nous tenons à vous assurer que **nous sommes présents pour vous accompagner dans la compréhension des règlements récemment adoptés.** Nous vous invitons à continuer de nous contacter par téléphone ou par courriel pour nous faire part de vos questions :

**Coordonnées de la Municipalité :**

- **Téléphone :** 819 827-3434
- **Courriel :** [municipalite@cantley.ca](mailto:municipalite@cantley.ca)

**Coordonnées du Service de l'urbanisme :**

- **Téléphone :** 819 827-8303
- **Courriel :** [urbanisme.environnement@cantley.ca](mailto:urbanisme.environnement@cantley.ca)

---

*Une nature accueillante*

## **Informations importantes à retenir :**

### **Où trouver la documentation ?**

Toute la documentation du dossier d'urbanisme se retrouve sur notre page Web :

<https://cantley.ca/plan-urbanisme-2024/>

### **Capsules d'information**

Pour résumer plusieurs informations publiées entre 2024 et maintenant, nous travaillons à la production de **[capsules informatives](#)** sur les questions fréquemment posées à notre équipe.

### **Trois premières capsules ont déjà été publiées :**

1. S'y retrouver dans la réglementation : reprenons de la base
2. Le cas de la densification
3. Le parcours d'un projet, de la planification à l'approbation

**D'autres capsules seront publiées dans les prochains jours.** Toutes les capsules se retrouveront sur notre [page Facebook](#) et notre site Web à <https://cantley.ca/capsules-plan-urbanisme/>

### **Tenue du registre**

- **Dates :** 11 et 12 février 2025, de 9 h à 19 h
- **Lieu :** Centre communautaire multifonctionnel (6, impasse des Étoiles).  
\*ATTENTION, le lieu a récemment été changé.
- Considérant la température, et pour favoriser la pleine participation démocratique, **le conseil a pris la décision de conserver deux jours d'ouverture, même si l'obligation légale n'est que d'un jour.**

**Si vous n'êtes pas opposés à l'adoption du règlement de zonage, il n'est pas nécessaire d'aller signer le registre.** La tenue d'un registre est une étape normale du processus démocratique d'adoption d'un règlement pouvant mener à un référendum, et permet aux personnes qui le souhaitent de démontrer leur désaccord par rapport à un projet de règlement dans son ensemble.

Encore une fois, merci de votre habituelle collaboration.



**Stéphane Parent, Adm.A., CRIA**

Directeur général et greffier-trésorier

---

*Une nature accueillante*